

Communauté de communes Armagnac-Adour : compte 2023 et débat d'orientation budgétaire

Dans un contexte inflationniste



Communauté de communes Armagnac-Adour : compte 2023 et débat d'orientation budgétaire

Le compte administratif 2023 de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA), présenté par Christian Jelonch, chargé des finances, a été approuvé par le Conseil communautaire le 18 mars 2024 à Verlus. Le conseil est présidé par Michel Petit.

À la lecture de ce compte, deux faits apparaissent :

les dotations et subventions de fonctionnement sont plus élevées de 217 716,20 euros que ce qui était prévu au budget primitif,

les charges de fonctionnement sont en baisse par rapport aux sommes budgétées de 23,50 %, cela dans une ambiance inflationniste.

Il faut aussi tenir compte des restes à réaliser (RAR), tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement (voir ci-dessous).

On note aussi que la récupération de TVA sur investissement et les subventions d'investissement sont baisse par rapport aux montants budgétés.

Christian Jelonch conclut : « Le compte administratif 2023 est un bon millésime, qui a parfaitement illustré notre capacité à maîtriser les dépenses obligatoires dans un contexte inflationniste ».

Compte administratif 2023

Section de Fonctionnement

Produits de fonctionnement : total 6 870 760,10 euros contre 6 654 492,51 au budget, soit +216 267,59 euros :

impôts et taxes (y compris attributions de compensation : 3 881 317,99 euros (3 893 392,00 au budget),

dotations et subventions : 1 879 132,20 euros (1 661 416,00 au budget, soit +217 716,20 euros égale +12,74%),

produits des services et des domaines : 243 804, 83 euros (234 700,00 au budget égale +3,87 %),

divers produits : 30 471,56 euros,

excédent de fonctionnement reporté : 836 033,52 euros.

Charges de fonctionnement : total 5 090 200,87 euros contre 6 654 492,51 au budget, soit 1 564 291,64 (23,50%) :

charges de personnel:1 987 793,58 euros (1 913 349,00 au budget, soit +74 444,58 euros (+3,89%),

autres charges de gestion courante : 1 366 571,00 euros (1 495 038 au budget soit -8,59 %,

charges à caractère général : 1 106 619 ,58 euros (1 162 619,00 au budget, soit – 4,55%),

atténuation de produits : 445 109,45 euros (451 109,45 au budget),

charges financières : 81 772,30 euros (84 247,00 au budget),

charges diverses : 99 215,96 euros,

charges exceptionnelles : 119 euros,

résultat de fonctionnement 2023 : 944 525,71 euros (508 696,54 au budget),

excédent de fonctionnement cumulé : 1 780 559,23 euros ; (excédent reporté:833 033,52 euros),

restes à réaliser de 2023 :

https://lejournaldugers.fr/article/74346-communaute-de-communes-armagnac-adour-compte-2023-et-debat-dorientation-budgetaire
dépenses de 257 765,24 euros,

recettes : 916 295,60 euros,

excédent de financement : 658 530,36 euros.

Section d'investissement

Recettes d'investissement : total 1 135 103,98 euros contre 3 896 129,52 euros au budget :

excédent de fonctionnement capitalisé : 177 445,97 euros (181 803,03 au budget),

récupération de TVA sur investissement : 191 341,19 euros (265 965,00 au budget soit -28,05 %),

subventions d'investissement : 375 996,40 euros (443 420,97 euros soit -15,20%),

emprunt moyen et long terme : 250 000,00 euros,

divers : 41 104,46 euros.

Dépenses d'investissement : total 1 899 504,13 euros contre 3 896 129,52 euros au budget :

remboursement emprunt en capital : 216 533,32 euros (217 235,00 au budget),

immobilisations incorporelles, frais d'études : 44 101,75 euros (94 024,00 au budget),

subventions d'équipement : 0,00 euros,

immobilisations corporelles : 719 863,68 euros (451 752,00 au budget soit +59,34 %),

immobilisations en cours : 593 092,06 euros (3 107 198,00 au budget),

autres immobilisations : 25 913,32 euros,

déficit d'investissement : - 764 400,15 euros,

excédent d'investissement reporté : 181 803,03 euros,

résultat d'investissement cumulé avant RAR : -582 597,12 euros.



Christian Jelonch

Débat d'orientation budgétaire 2024

Les éléments ci-dessous montrent que « les investissements structurants peuvent se poursuivre à un bon rythme, afin de respecter les engagements pris dans le cadre du projet de territoire », nous dit Christian Jelonch.

Programme des investissements de la collectivité

Les projets engagés dans le cadre des RAR (257 765,24 euros) :

investissement voirie 2023 : 220 975,18 euros

études et honoraires architecte pour l'hôtel Caupenne : 36 790,65 euros.

Les projets avancés à conduire en 2024 :

voirie programme 2024 : 733 000 euros,

ponts Aignan-Loussous et Sarragachies : 274 000 euros

route du Bois (2e phase) : 315 414 euros,

action économique : 100 000 euros,

hôtel Caupenne : sur la dépense initiale prévue de 1 547 000 euros, 497 000 ont été payés en 2023, il faut prévoir de régler le solde (1 050 000 euros),

sécurisation de l'école de Riscle (mur de soutènement) : 80 000 euros,

axe de contournement de bastelica à Verlus : 83 000 euros,

1e phase de rénovation de l'école maternelle d'Aignan (la moitié du total) : 300 000 euros,

sous-total : 3 039 814 euros.

N.B. - La photo du haut de page montre, à gauche, Michel Petit (président de la CCAA) et Christian Jelonch.